



Municipalité de Hampden

863, route 257 Nord
La Patrie (Québec) J0B 1Y0

Tél. : 819 560-8444
Fax : 819 560-8445

Muni.hampden@hsfqc.ca

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Hampden tenue le mardi 7 mars 2023 au Pavillon Emmanuel Prévost à 19 h.

Sont présents :

- Siège # 1. Madame Maryse Briand**
- Siège # 2. Madame Lisa Irving**
- Siège # 3. Madame Monique Scholz**
- Siège # 4. Madame Sylvie Caron**
- Siège # 5. Madame Chantal Langlois**
- Siège # 6. Monsieur Martin Turcotte**

Formant quorum sous la présidence du maire Bertrand Prévost.

Est aussi présente la directrice générale, greffière et trésorière, Manon Roy, qui agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#1 Ouverture de la séance

Le maire Bertrand Prévost ouvre la séance à 19 h et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 2023-03-024 Adoption de l'ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour proposé**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 février 2023**
 - 3.1 Suivi des procès-verbaux**
- 4. Rapport du maire**
- 5. Rapports de la direction**
 - Directrice générale
 - Adjointe à la direction
- 6. Rapports**
 - . Rapport des services :**
 - Incendie
 - Urbanisme
 - Voirie

7. Période de questions

- Aucune

8. Approbation des salaires et des comptes

Voir annexe A (salaires)

Voir annexe B (comptes fournisseurs)

9. Correspondances

- 9.1** Résolution de la municipalité du canton de Lingwick (route 257)
- 9.2** Modernisation de la collecte sélective (MRC)
- 9.3** Présentation Maires - Rôle élus sécurité incendie
- 9.4** Documents infos de la MRC du HSF
- 9.5** Invitation messe solennelle et programmation des activités à l'église
- 9.6** Nouveau-né Canton de Hampden

10. Suivi

- 10.1** Formation RDD (7 mars)
- 10.2** Entente de coopération intermunicipale
- 10.3** Brochure MADA
- 10.4** Projet inspecteur avec la MRC
- 10.5** Bâtiments et accessoires : page 52, article 4.3, règlement de zonage 110-53
- 10.6** Conteneur pour le Parc secteur Franceville
- 10.7** Commande d'autocollants pour les 3 collectes
- 10.8** Abonnement au bulletin quotidien gratuit

11. Demandes

- 11.1** Demande de soutien financier pour Cœur et AVC
- 11.2** Renouvellement de l'entente intermunicipale pour entretien des chemins d'hiver
- 11.3** Demande chauffeur pour collectes
- 11.4** Demande de soutien de la maison Aube-Lumière
- 11.5** Écocentre mobile
- 11.6** Résolution pour le projet « Murmures de chez nous » dans le cadre du dépôt de l'EPRTNT à Tourisme Cantons-de-l'Est
- 11.7** Distribution d'arbres

12. Résolutions

- 12.1** Adoption du rapport annuel d'incendie (2022)
- 12.2** Adoption du règlement 117-2023 modifiant le règlement 83-2017 décrétant les permis et certificats
- 12.3** Adoption du règlement 116-2023 modifiant le règlement 76-2016 décrétant la collecte et la disposition des déchets, des matières recyclables et des putrescibles (compost)
- 12.4** Adoption du règlement numéro 118-2023 modifiant le règlement 75-2016 tarification des services municipaux
- 12.5** Adoption du contrat de déneigement, portant le numéro de dossier : 9007-23-4931 et du devis du ministère des Transports (MTQ), pour entretien hivernal du chemin Franceville, pour une durée de cinq ans
- 12.6** Adoption du Plan d'action Municipalité amie des aînés et de la Politique familiale municipale

13. Varia

- Forum des communautés forestières

14. Période de questions

- Aucune

15. Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit et est adopté, en gardant Varia ouvert.

Adoptée

#3 2023-03-025 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 février 2023

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière du 7 février 2023, et qu'ils en ont pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents, que le procès-verbal, de la séance ordinaire du 7 février 2023, soit adopté tel que présenté, et que les membres du conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal.

Adoptée

3.1 Suivi au procès-verbal

#4 Rapport du maire

#5 Rapport de la Direction générale

Madame Manon Roy dépose son rapport mensuel du mois de février 2023 que les élus ont préalablement consulté. Le rapport de l'adjointe à la direction générale a été aussi déposé.

#6 Rapport du service voirie et urbanisme

Madame Manon Roy dépose le rapport mensuel du mois de février 2023 du service de voirie par Bruce Saint-Laurent, ceux du service incendie du mois de février 2023, et celui de l'urbanisme, par Fernando Rosas, que les élus ont préalablement consulté avant la séance.

#7 Période de questions

- Aucune

#8 2023-03-026 Approbation des salaires et des comptes

Il est proposé par la conseillère Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal du canton de Hampden autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement des comptes fournisseurs présentés au conseil de 43 754,94 \$ pour les déboursés 2023000060 à 2023000095.

QUE le conseil prend connaissance des salaires de 20 618,76 \$ pour les déboursés : # 2023000023 à # 2023000069

La directrice confirme que la municipalité a les fonds nécessaires pour effectuer les paiements.

Adoptée

#9 **Correspondance**

- 9.1** Résolution de la municipalité du canton de Lingwick (route 257)
- 9.2** Modernisation de la collecte sélective (MRC)
- 9.3** Présentation Maires - Rôle élus sécurité incendie
- 9.4** Documents infos de la MRC du HSF
- 9.5** Invitation messe solennelle et programmation des activités à l'église
- 9.6** Nouveau-né canton de Hampden

#10 **Suivis**

- 10.1** Lettre pour boîte postale
- 10.2** Livraison de bacs
- 10.3** Inspecteur municipal avec La Patrie
- 10.4** Dépôt du procès-verbal de novembre 2022 (Journal Le Haut-Saint-François)
- 10.5** Informations pour célébration de mariage

#11 **Demandes**

- 11.1** Demande de soutien financier pour Cœur et AVC
- 11.2** Renouvellement de l'entente intermunicipale pour entretien des chemins d'hiver
- 11.3** Demande chauffeur pour collectes
- 11.4** Demande de soutien de la maison Aube-Lumière
- 11.5** Écocentre mobile
- 11.6** Résolution pour le projet « Murmures de chez nous » dans le cadre du dépôt de l'EPRTNT à Tourisme Cantons de l'Est
- 11.7** Distribution d'arbres

#12 **Résolutions**

#12.1 **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'INCENDIE (2022)**

Reportée

ADOPTION DU RÈGLEMENT 117-2023
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 83-2017
DÉCRÉTANT LES PERMIS ET CERTIFICATS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a modifié son règlement sur les permis et les certificats ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le pouvoir, en vertu de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant les permis et certificats sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'IL est opportun, dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme et du remplacement des règlements d'urbanisme, de modifier le règlement régissant les permis et certificats;

ATTENDU QU'IL y a donc lieu d'amender le règlement 83-2017 ;

ATTENDU QU'UN avis de motion de ce règlement été donné à la séance du conseil tenue le 10 janvier 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Turcotte, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'UN règlement portant le numéro 117-2023 soit, et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

Article 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante ;

Article 2 : Le prix et la caducité des permis ainsi que des certificats du règlement numéro 117-2023 sont modifiés par ceux-ci :

Article 3 : L'échéance d'émission est de trente (30) jours ouvrables

Les tableaux suivants énumèrent les projets devant faire l'objet d'une demande de certificat d'autorisation et les modalités qui s'y rapportent.

SECTION 1 – CERTIFICAT D'AUTORISATION

OBLIGATION DE CERTIFICAT	Montant	CADUCITÉ
Construction neuve d'un bâtiment principal, bâtiment accessoire ou agricole.	50 \$	12 mois
Construction, transformation ou agrandissement d'un bâtiment d'élevage porcin	50 \$	6 mois
Déplacement d'un bâtiment, d'une enseigne ou d'un panneau sandwich	20 \$	6 mois
Démolition d'un bâtiment accessoire, principal ou agricole.	20 \$	6 mois
Transformation, agrandissement, réparation et rénovation d'un bâtiment, bâtiment accessoire, principal ou agricole	20 \$	6 mois
Travaux sur la rive et le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac (Approbation des autorités)	20\$	6 mois
Construction et modifications d'enseigne stationnaire ou mobile (sauf les plaques professionnelles non lumineuses ne mesurant	20 \$	6 mois

pas plus de 0,2 m ² et les enseignes érigées à l'occasion d'un chantier de construction).		
Construction d'un bassin artificiel extérieur destiné à la baignade (piscine et bain à remous), dont la profondeur d'eau est de 60 cm ou plus, excluant un bain à remous de 2000 litres ou moins.	20 \$	6 mois
Construction, rénovation de clôture, haie et mur de soutènement	20 \$	6 mois
Lac artificiel (Approbation des autorités)	20\$	6 mois
Travaux de nivellement, d'aménagement d'entrée de cour ou d'installation d'un ponceau	20 \$	6 mois
Travaux d'exploitation d'une mine, carrière, gravière ou sablière (Redevances facturées annuellement par la municipalité)	20 \$	6 mois
Dispositifs d'éclairage, de pylônes d'antennes de télédiffusion ou de télécommunication	100 \$	6 mois
Abattage d'arbres commercial	100 \$	24 mois
Terrain de camping rustique	20 \$	6 mois
Roulottes	20 \$	6 mois
Construction ou modification d'une installation septique	20 \$	6 mois
Construction ou modification d'un ouvrage de captage des eaux souterraines	20 \$	6 mois
Nouvelle occupation en tout ou partie d'un bâtiment à des fins commerciales, comme usage principal, ou pour un gîte	50 \$	12 mois
Nouvelle occupation en tout ou partie d'un bâtiment à des fins de services professionnels ou commerciaux pratiqués à domicile.	50 \$	12 mois

SECTION II - PERMIS DE LOTISSEMENT

OBLIGATION DE CERTIFICAT	MONTANT	CADUCITÉ
Premier nouveau lot	50 \$	6 mois
Nouveau lot additionnel créé au même moment	10 \$	6 mois
Délivré à la municipalité ou à un OBNL reconnu par la Municipalité et enregistré au REQ	Gratuit	6 mois

SECTION III – AUTRES FRAIS EN URBANISME

Production d'un plan localisant les pentes du terrain naturel à partir de données, excluant les frais administratifs	50 \$
Traitement d'une demande d'autorisation par un tiers auprès de la CPTAQ	100 \$
Traitement d'une déclaration d'exercice d'un droit dans le cadre d'une demande par un tiers auprès de la CPTAQ	50 \$
Pour toute autre demande d'étude, de recherche ou de présence à une séance ou réunion du conseil pour approbation, dérogation, etc. demandant les services d'urbanisme de la municipalité	200 \$

Article 4 : Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Adoptée

#12.3

ADOPTION DU RÈGLEMENT 116-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 76-2016 DÉCRÉTANT LA COLLECTE ET LA DISPOSITION DES DÉCHETS, DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES PUTRESCIBLES (COMPOST)

Reportée

#12.4 2023-03-028

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 118-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 75-2016 TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

ATTENDU le fait que la COP15 représente un moment unique pour que les gouvernements de tous les niveaux adoptent une réponse ambitieuse pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité ;

ATTENDU QU'IL y a urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d'espèces menacées et de la destruction d'écosystèmes uniques ;

CONSIDÉRANT les effets positifs de la nature sur la santé des populations ;

CONSIDÉRANT les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030 ;

CONSIDÉRANT que les villes, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité ;

La municipalité du canton de Hampden s'engage :

- À s'enquérir de l'état de la biodiversité sur son territoire et de s'assurer de maintenir le suivi sur ce dernier.
- À donner la primauté à la préservation de la biodiversité dans la planification territoriale, afin de s'assurer de l'atteinte des cibles internationales en matière de connectivité écologique et de protection du territoire.
- À participer à l'effort de restauration des écosystèmes dégradés en accordant la priorité aux habitats d'espèces indigènes, aux milieux humides et riverains ainsi qu'aux espaces naturels à proximité.
- À soutenir les projets d'aires protégées sur le territoire, afin d'atteindre les cibles de 30 % de protection d'ici 2030.
- À protéger immédiatement, intégralement et durablement les habitats des espèces à situation précaire.
- À participer à assurer un meilleur contrôle des espèces exotiques envahissantes afin de limiter ou contrer leur progression, en misant sur la concertation et la sensibilisation.
- À viser l'élimination complète des pesticides dangereux d'ici 2030.
- À prioriser des solutions pour favoriser l'accès à des milieux naturels pour vos citoyens.

Il est proposé par la conseillère Maryse Briand, et résolu à l'unanimité des membres présent, que la municipalité du canton de Hampden, s'engagement à agir concrètement dans le contexte de la COP15 pour vivre en harmonie avec la nature, arrêter le déclin de la nature et freinez la perte de biodiversité.

Adoptée

#12.5 **ADOPTION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT, PORTANT LE NUMÉRO DE DOSSIER : 9007-23-4931 ET DU DEVIS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ), POUR ENTRETIEN HIVERNAL DU CHEMIN FRANCEVILLE, POUR UNE DURÉE DE CINQ ANS**

Reportée

#12.6 2023-03-029 **ADOPTION DU PLAN D'ACTION MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE**

ATTENDU QUE le désir de la municipalité du canton de Hampden d'offrir une qualité de vie toujours grandissante à ses familles et ses aînés et de favoriser un vieillissement actif de ces derniers ;

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Hampden a nommé un comité local mandaté à l'élaboration du plan d'action de la politique municipale des aînés (MADA) et de la famille ;

ATTENDU QUE ce plan d'action a été élaboré à partir des résultats de consultations publiques réalisées auprès des aînés et des familles ;

ATTENDU QUE le comité local a fait consensus sur le plan d'action déposé au conseil municipal ;

ATTENDU QUE le travail réalisé par les membres du comité de pilotage MADA-PFM de Scotstown/Hampden a été présenté au conseil municipal de la Ville de Scotstown ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la ville de Scotstown adopte le plan d'action MADA et PFM tel que présenté par le comité de pilotage Scotstown-Hampden ;

QUE le conseil reconnaît ce plan d'action comme un outil de planification pour les cinq prochaines années ;

QUE le conseil s'engage à mettre à profit toutes les ressources nécessaires à la réalisation de ce plan d'action.

Adoptée

#13 **Varia**

#14 **Période de questions**

- Aucune

#15 2023-03-030 **Levée de la séance**

À 21 h 04, la conseillère Chantal Langlois, propose la levée de la séance

Adoptée

Bertrand Prévost, Maire

Manon Roy, Directrice générale
et greffière-trésorière